

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01140 Numéro SIREN : 850 987 025 Nom ou dénomination : A B CONSTRUCTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2023 sous le numéro de dépôt 12715

SASU AB CONSTRUCTION
23 RUE CESAR BALDACINI
84100 ORANGE



COMPTES ANNUELS au 31/12/2022

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*

CABINET AB EXPERTISE & ASSOCIES
49 AVENUE SAINT RUF

84000 AVIGNON
04 32 76 28 72

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	1 500	1 358	142	642	500	77.88
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 106	752	354	724	370	51.08
	Autres immobilisations corporelles	40 825	8 467	32 358	6 403	25 955	405.36
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	1 600		1 600	1 600		
	Autres immobilisations financières	3 602		3 602	602	3 000	498.34
Total II		48 634	10 577	38 057	9 971	28 085	281.66
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services				54 743	54 743	100.00
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	96 694	12 083	84 611	16 040	68 571	427.49
	Autres créances	3 899		3 899	3 254	645	19.82
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	179 372		179 372	51 372	128 000	249.16
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	279 965	12 083	267 882	125 410	142 472	113.61
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	328 599	22 660	305 938	135 381	170 558	125.98

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 000	7 000		
	Réserves				
	Réserve légale	700	700		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	73 079	47 424	25 654	54.09
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	77	25 654	25 577	99.70
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	80 855	80 779	77	0.09
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	71 269	10 000	61 269	612.69
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	15 601	145	15 456	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 614	5 118	94 496	NS
	Dettes fiscales et sociales	38 161	39 339	1 178	2.99
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	437		437	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	225 083	54 602	170 481	312.22
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	305 938	135 381	170 558	125.98
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		179 074	54 602		

AB CONSTRUCTION
SASU
au capital de 7 000 €
23 rue César Baldacini
84100 Orange
RCS Avignon 850 987 025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin
A 18 heures,

L'actionnaire de la société AB CONSTRUCTION, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 7 000 €, divisé en 700 actions de 10 € chacune, s'est réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège, sur convocation du président.

Est présent :

- Monsieur AYACHE Rabah..... propriétaire de 700 actions

seul actionnaire de la société et représentant en tant que tel la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur AYACHE Rabah.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au président,
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice,
- ✓ Lecture du rapport spécial sur les conventions visées dans les dispositions statutaires, et décision à cet égard,
- ✓ Rémunération du président,
- ✓ Questions diverses,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ✓ l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022,
- ✓ le rapport de gestion établi par le président,
- ✓ le rapport spécial sur les conventions visées dans les dispositions statutaires,
- ✓ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées dans les dispositions statutaires, établis par le président.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 76,70 €, décide de l'affecter :

- au compte "autres réserves " pour un montant de 76,70 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions visées audit article ont été passé, entre la société et le président :

- M. AYACHE Rabah, président actionnaire de la société, a perçu pour l'exercice écoulé une rémunération annuelle de 44 950 €.
- Le montant des cotisations de la rémunération du président sont supportées en totalité par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération annuelle qui s'est élevée à 44 950 € pour M. AYACHE Rabah au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Orange, le 28 juin 2023



AB CONSTRUCTION
SASU
au capital de 7 000 €
23 rue César Baldacini
84100 Orange
RCS Avignon 850 987 025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 28 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022

DEUXIEME RESOLUTION

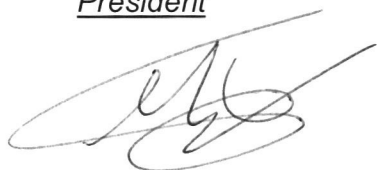
L'assemblée générale approuve la proposition du président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 76,70 €, décide de l'affecter :

- au compte "autres réserves " pour un montant de 76,70 €.

Conformément à la loi, il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés aux actionnaires de la manière suivante :

- pour 2019 : dividende versé : 0 €
- pour 2020 : dividende versé : 24 155 €
- pour 2021 : dividende versé : 0 €

Certifié conforme
M. AYACHE
Président



AB CONSTRUCTION
SASU
au capital de 7 000 €
23 rue César Baldacini
84100 Orange
RCS Avignon 850 987 025

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 juin 2023

CONVENTIONS VISEES DANS LES DISPOSITIONS STATUTAIRES

- M. AYACHE Rabah, président actionnaire de la société, a perçu pour l'exercice écoulé une rémunération annuelle de 44 950 €.
- Le montant des cotisations la rémunération du président sont supportées en totalité par la société.

Certifié conforme
M. AYACHE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Ayache', written over a horizontal line.



Greffe du tribunal de commerce d'Avignon
BP 21063 - 2 boulevard Limbert 84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr - www.infogreffe.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

14 SEP. 2023

/ BIL / SZ / 2023/22754
A B CONSTRUCTION
23 RUE CÉSAR BALDACCINI
84100 ORANGE

Avignon, le 29 août 2023

Nos références : C1_BIL * 2019B01140 * SZ * 2023/22754 * 850987025
Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2022
Entreprise : A B CONSTRUCTION

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- **Pièces RCS : merci de nous adresser le règlement de 45.02 + les frais de réclamation**

Veillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de 2,52 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier